



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

DEFILE DU CARNAVAL
Samedi 15 Avril 2023 de 10 h 30 à 12 h 00

Arrêté n° 2023/03/90

Le Maire de la Commune de **VALERGUES**,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et suivants et L 2213-1 et suivants,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande de M. FRAYSSINET David, Président de l'Amicale Laïque – Association des parents d'élèves des écoles de Valergues, Rue Jean Lurçat à VALERGUES,

CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires à assurer l'ordre et la sécurité sur la voie publique à l'occasion des festivités : « **défilé du carnaval** » organisé par l'Amicale Laïque – Association des parents d'élèves des écoles de Valergues, le *Samedi 15 Avril 2023 de 10 h 30 à 12 h 00*.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : M. FRAYSSINET David, Président de l'Amicale Laïque – Association des parents d'élèves des écoles de Valergues, est autorisé à organiser un cortège, défilé carnavalesque (voir plan ci-dessous) avec encadrement :

⇒ Le **SAMEDI 15 AVRIL** (entre 10 h 30 et 12 h)

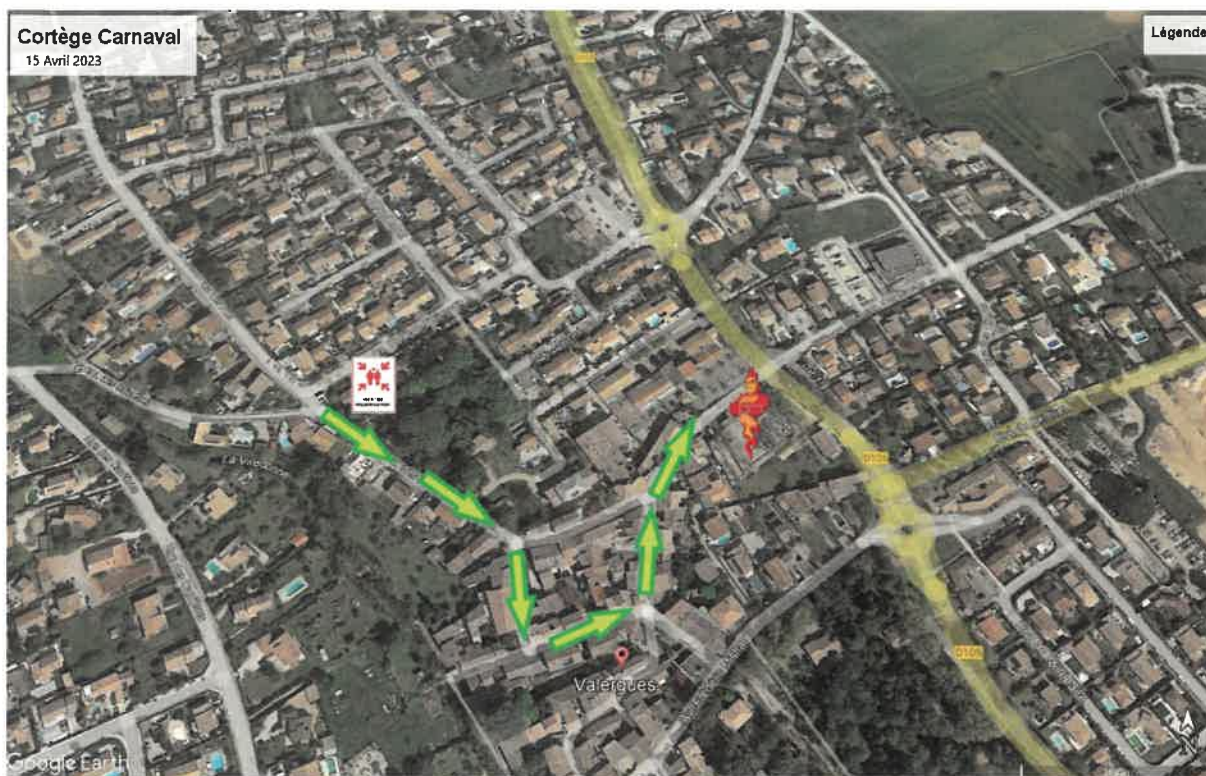
Rassemblement : Parc Léone Mas

Départ : 10 h 30 : Avenue des Pins,
Rue de l'Encierros,
Rue de la Mairie,
Place de l'Horloge,
Grand Rue,
Avenue Charles de Tourtoulon,

⇒ **Arrivée : 11 h 30** : Plan Marquis de Baroncelli

ARTICLE 2 : L'ouverture du cortège sera assurée par des élus de la Commune et la fermeture par un agent des services techniques dans des véhicules disposants des feux de détresse et/ou de gyrophares allumés, sur l'ensemble de l'itinéraire prévu par l'article 1.

ARTICLE 3 : La circulation sera perturbée, sur l'ensemble de l'itinéraire prévu par l'article 1, le **samedi 15 Avril 2023 de 10 h 30 à 12 h 00**.



ARTICLE 4 : Le stationnement sera interdit, sur le Plan Baroncelli, le **samedi 15 Avril 2023 de 9 h 00 à 14 h 00**, pour permettre d'accueillir le cortège et d'assurer l'embrasement du mannequin à 12 h 00.

ARTICLE 5 : L'embrasement d'un mannequin, d'une dimension raisonnable et exempt de produits explosifs et/ou à caractère d'accélérateur de combustion, pourra être réalisé sur le Plan Baroncelli le **samedi 15 Avril 2023 à 12 h 00**.

Cet embrasement sera réalisé dans l'emplacement dédié et délimité par des barrières, sous la surveillance du Comité Communal des Feux et Forêts et sous l'autorité unique des élus de la Commune.

La Commune se réserve le droit d'annuler l'embrasement à tout moment si les conditions de sécurité s'avèrent insuffisantes (intempéries, vent...).

Le Plan Baroncelli devra être débarrassé et nettoyé par le demandeur, au plus tard à 14 h 00 le Samedi 15 Avril 2023, pour permettre d'autoriser à nouveau le stationnement.

ARTICLE 6 : Madame la secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et diffusé sur le site de la Commune

VALERGUES, le 28 Mars 2023

Le Maire,
Gérard LIGORA

